



CAHIER D'ACTEUR

LA MER EN D BAT

20.11.2023
26.04.2024

N 61 | AVRIL 2024

National

Normandie – Hauts-de-France

Nouvelle-Aquitaine

M diterran e

Bretagne – Pays de la Loire



Surfrider Foundation est une association   but non lucratif, charg e de la protection et de la mise en valeur des lacs, des rivi res, de l'oc an, des vagues et du littoral. Elle regroupe   ce jour plus de 18 000 adh rents et intervient sur 12 pays via ses antennes b n voles.

Surfrider Foundation intervient sur 3 domaines sp cifiques sur lesquels l'organisation a acquis une expertise reconnue depuis plus de 30 ans : les d chets aquatiques, la qualit  de l'eau et la sant  des usages, l'am nagement du littoral et le changement climatique.

Contact :

ADAM Adeline
Surfrider Foundation Europe
33 all e du Moura
64200 Biarritz

+33 6 71 82 10 83

Le point de vue de Surfrider sur le projet

EN BREF. Le bon  tat  cologique du milieu marin est loin d' tre atteint, contrairement aux objectifs fix s par l'Union Europ enne. En cause ? Les nombreuses pressions qui p sent sur le milieu marin : surexploitation des ressources, destruction des habitats, changement climatique, pollutions, esp ces envahissantes.

La planification spatiale maritime doit permettre de trouver un  quilibre entre activit s humaines et pr servation des milieux. Malgr  les discours sur la sobri t , la priorit  semble donn e   la d carbonation et l'efficacit   nerg tique. Or, la sobri t  est cl  pour atteindre nos objectifs climatiques, pr server la biodiversit  et lutter contre la pollution. D carboner ne suffit pas. Les pressions exerc es sur le milieu marin, les activit s d'exploitations doivent diminuer urgemment tout en assurant leur transition  cologique.

Le mot d'ordre pour Surfrider : faire mieux, en faisant moins. Nous insistons sur la n cessit  d'avoir une vision  cosyst mique pour atteindre le bon  tat  cologique des eaux marines tout en profitant des solutions et services offerts par l'Oc an pour nos usages.



UN CONSTAT : LE MILIEU MARIN EST SOUS PRESSION

Le bon état écologique du milieu marin n'est pas atteint du fait notamment de la **superposition de ces activités maritimes**. Or les impacts sur le milieu marin d'origine marine ou terrestre s'accumulent faute de sobriété et ne sont pas mesurés. Les aires marines protégées sont souvent peu efficaces et de nombreux usages industriels y ont lieu. Les littoraux sont de plus en plus sous pression souffrant ainsi de leur attractivité. Le constat est alarmant et il est urgent d'agir concrètement.

LA NECESSITE DE L'EOLIEN EN MER, MAIS PAS À N'IMPORTE QUEL PRIX

L'éolien marin est nécessaire pour assurer la transition énergétique, car il permet de produire efficacement de l'électricité renouvelable dont on aura besoin même avec des mesures de sobriété fortes. Cependant, l'objectif énergétique de l'Etat prévaut sur la capacité du milieu marin à accueillir cet usage supplémentaire, sans repenser l'ensemble des activités ayant lieu en mer ni mettre l'Océan au cœur du débat. Ainsi, l'objectif de l'Etat de 45 GW ne semble pas réellement mis en discussion. Les différents scénarii de RTE, de l'Ademe ou de Negawatt sur le mix énergétique français à horizon 2050 montrent pourtant qu'avec une réelle politique de sobriété, **il n'est pas forcément nécessaire d'aller jusqu'à 40 ou 45 GW d'éolien en mer**. Nous considérons que les énergies renouvelables doivent rester la priorité d'investissement énergétique de l'Etat, mais pas au détriment du milieu marin, et pas sans réelle politique de sobriété.

A court terme, pour sécuriser 18 GW en fonctionnement en 2035, nous misons préférentiellement (mais pas uniquement) sur la façade MEMN car c'est la façade la plus préparée à l'accueil rapide de nouveaux parcs éoliens. Nous ne pouvons pas nous positionner pour la Méditerranée aujourd'hui à cause des enjeux environnementaux trop peu connus. Projetons-nous vers 35 GW en 2050 avec cette fois-ci un effort sur les façades NAMO et SA avec de l'éolien flottant. Reposons-nous la question des 45 GW ou plus d'ici quelques années, pour rester souple sur les objectifs. L'anticipation de ce développement est nécessaire pour :

- Préparer les ports à la filière éolien flottant, moins impactant pour la biodiversité, notamment lors de la phase travaux.
- Envisager l'installation des parcs éoliens dans des **zones de défense** nationale pour l'horizon 2050.
- Anticiper la fin de vie des parcs éoliens une fois leur temps de fonctionnement passé et éviter de se retrouver dans des situations où on ne

démantèle rien sous prétexte qu'il y a une colonisation et un effet récif. Si l'effet récif est attendu et espéré, autant faire en sorte qu'il soit géré sur le long terme et prévu dès maintenant, à la manière de récifs artificiels.

Certains **enjeux techniques** tels que le raccordement, la maturité des différentes filières, les aménagements portuaires, sont fortement contraignants sur l'identification des zones de développement de l'éolien en mer, et paradoxalement trop peu pris en compte dans le débat : il faut les rendre plus visibles.

Les **enjeux environnementaux** ne doivent pas pâtir des limitations techniques. Notamment, les aires marines protégées doivent être évitées au maximum, et les ZPF (incompatibles avec l'éolien en mer et - idéalement - le raccordement) désignées avant les zones d'accélération : c'est la base de la séquence éviter, réduire, compenser (ERC). Au cas par cas, des ajustements pourraient être envisagés, notamment en Méditerranée, au fur et à mesure de l'amélioration des connaissances des impacts environnementaux. Par ailleurs, les atterrages devront se faire préférentiellement dans des zones déjà anthropisées.

Même si ce n'est pas prévu par la loi, nous demandons **des débats au cas par cas** pour chacun des nouveaux parcs qui seront validés par l'Etat pour accompagner au mieux chacun des nouveaux parcs qui émergeront de ce débat.

Enfin, **les autres EMR** (l'hydrolien et l'houlomoteur notamment), semblent oubliés du débat alors que leur rôle dans le mix énergétique, bien que plus faible que celui de l'éolien en mer, reste important et stratégique à l'échelle des collectivités. Nous demandons davantage de moyens pour leur développement, et qu'ils soient inclus dans la PPE pour aider les collectivités à aller vers ces solutions.

LES ZONES DE PROTECTION FORTE : UN ENJEU QUI MANQUE D'AMBITION

Les aires marines protégées et les zones de protection forte sont des outils essentiels pour préserver l'Océan comme allié face au changement climatique. Nous demandons à l'Etat d'accélérer ses démarches pour atteindre

l'objectif de 10% par façade maritime, et donc d'être plus ambitieux que ce qui est proposé dans ce débat.

Selon Surfrider, aucune activité d'exploitation ne doit être autorisée dans les ZPF. Toute activité autorisée devra être limitée, contrôlée et suivie. Nous souhaitons que des **zones tampon** de 500m de large soient mises en place autour des ZPF pour l'introduction progressive d'autres activités. Les usages industriels ne pourront être mis en place qu'au-delà de cette zone tampon.

Pour avoir des ZPF et des AMPs réellement efficaces, davantage de moyens de suivi et de contrôle doivent être donnés par l'Etat.

UN LIEN TERRE-MER CLE A RENFORCER

Les pollutions subies par le milieu marin proviennent à 80% du milieu terrestre.

Des contrôles plus stricts des émissions de produits chimiques, agricoles, afin de minimiser l'eutrophisation doivent être mis en place. La qualité de l'eau doit être améliorée, via les traitements plus performants des stations d'épuration. Enfin, la qualité de l'eau doit être surveillée tout au long de l'année et dans toutes les eaux marines, pas uniquement dans les zones de baignades, pour garantir la santé des usagers.

Des efforts notamment règlementaires doivent être encore faits pour réduire la pollution plastique, en contrôlant mieux ce qui vient des rivières et en diminuant à la source la production de plastique. Il y a notamment un enjeu pour contenir la pollution par les granulés de plastique industriel (GPI) en mettant en œuvre de bonnes pratiques sur toute la chaîne de production et manutention.

Enfin, l'enjeu des décharges littorales et de rivières est important pour limiter l'apport de polluants dans le milieu marin : il est urgent qu'il y ait un accompagnement fort de l'Etat pour réhabiliter ces sites.

LE CUMUL DES IMPACTS SUR LE MILIEU MARIN

On assiste aujourd'hui à une véritable accumulation des activités, ce qui va à l'encontre de l'approche écosystémique prévue par les directives européennes. Il est pourtant essentiel de remettre en question les activités marines déjà implantées car elles exercent de multiples pressions sur le milieu marin : destruction et perturbation d'écosystèmes, pollutions diverses (notamment sonores), émission de gaz à effets de serre. **La pêche, le transport maritime, l'extraction de granulats marins, doivent donc être décarbonés, moins polluants, mais aussi réduits.**

Pour **la pêche**, nous nous appuyons sur les travaux de Bloom et de l'agence environnementale européenne.

Nous demandons que les chaluts et la senne de fond soient progressivement arrêtés, et supprimés dès à présent des AMPs : c'est un total non-sens de protéger des habitats et d'y laisser des pratiques destructrices des fonds marins. La pêche artisanale, au contraire, doit être mieux soutenue par l'Etat, tout en étant contrôlée.

Pour diminuer **l'impact du transport maritime**, nous demandons,

-La réduction de la vitesse des navires de, 40% pour les AMPs, et de 25% hors AMP

-La généralisation des zones SECA et NECA (zones de contrôle d'émission de Soufre et d'Azote) dans les AMP.

-La réduction du transport de substances non stratégiques type plastique à usage unique.

-La modernisation et le renouvellement des flottes et des chantiers navals

Les ports pourront être étendus pour les besoins de la transition énergétique, sous couvert de respect de la biodiversité et des habitats, et privilégiant la préservation d'espaces naturels dans les ports.

Selon les informations des DMO, **l'extraction de granulats marins** est justifiée par le circuit court et la nécessité d'utiliser des granulats dans le bâtiment. Les littoraux sont déjà densément peuplés, et la frénésie de la construction littorale doit s'arrêter. Il ne nous semble donc pas pertinent de continuer cette activité.

Enfin, nous demandons que l'ensemble de ces impacts soit évalué pour permettre un meilleur arbitrage entre les activités. L'évaluation stratégique environnementale doit également faire état de ces différents impacts.

LES LITTORAUX : DES ESPACES FRAGILES

Les écosystèmes littoraux sont par nature des espaces qui doivent pouvoir évoluer et bouger. Ils sont source de bien-être et de nombreux services écosystémiques. On a cherché à les fixer et à les aménager, les

privant de leur capacité de résilience, et provoquant des situations où des vies humaines sont parfois en danger. Les prochains DSF devront avoir clairement pour objectif stratégique de diminuer la pression sur la bande littorale en **encourageant le recul des enjeux humains** autant que possible, et en privilégiant le développement de solutions fondées sur la Nature, telle que la renaturation de zones humides. Les écosystèmes de carbone bleu notamment sont de véritables alliés pour l'adaptation au changement climatique, et pour son atténuation via leurs capacités de stockage de carbone.

LES ACTIVITES DE LOISIR

Celles-ci sont moins connues, contrôlées et suivies que les activités industrielles. **Certaines activités de loisir témoignent d'écosystèmes particuliers**, comme le surf par exemple, qui dépend de la formation de vagues et des écosystèmes qui leur sont liés. Ces usages et écosystèmes mériteraient d'être mieux cartographiés et mieux connus pour mieux protéger le milieu marin.

D'autres activités de loisir induisent des pressions sur le milieu marin : du dérangement au prélèvement voire à la destruction d'habitats, l'impact ne se mesure pas à l'échelle individuelle mais au nombre de pratiquants et donc, au cumul des pressions. Le tourisme de masse en est une illustration. Les jet-skis de loisir, eux, consomment énormément de carburant, rejettent des substances toxiques dans le milieu, et perturbent la faune marine par le bruit sous-marin.

De la **pédagogie** envers les usagers de loisir et des **suivis plus précis et des exigences réglementaires** devront être mis en place pour assurer la durabilité de ces pratiques et réduire les pressions qui s'exercent sur les écosystèmes littoraux, souvent à enjeu écologique fort.

CONCLUSION

Surfrider alerte sur le nombre croissant d'activités maritimes, le manque de connaissance des impacts et de leur cumul, et la volonté de développer toujours plus d'activités malgré ces lacunes de connaissances.

L'Océan est un allié : il est vital de le préserver et de le mettre au cœur de nos préoccupations.

